



Charte du Référent

Cette charte a pour objet de situer le cadre des interventions du référent dans cette fonction, qu'il aura en charge pendant son mandat.

Ce mandat est au minimum annuel et pourra être dénoncé chaque année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, sinon il sera prorogé par tacite reconduction en accord avec le conseil d'administration.

L'adhérent de RELIANCE Routière qui souhaite s'engager en tant que référent, devra au préalable participer à une formation sur sa mission.

Les objectifs principaux développés seront les suivants :

- Savoir présenter l'association RELIANCE Routière lors des contacts avec les étudiants et les nouveaux adhérents, et répondre ainsi à leurs éventuels questionnements.
- Savoir développer des actions dans son secteur géographique régional et savoir utiliser l'appui des réseaux de compétences des autres référents et des membres de l'association.
- Tous les référents participeront à une même démarche et adhèrent ainsi aux mêmes principes déontologiques.

Missions confiées au référent :

- Constituer un lien entre les étudiants suivant ou ayant suivi un des cursus suivants : DU, Licence B, et Master 2 à l'université de Lambesc tout particulièrement pendant les périodes « hors université ».
- Orienter, et informer les étudiants sur les actions et projets de RELIANCE Routière.
- Accompagner les étudiants dans leurs questionnements pratiques.
- Etre un relais auprès des étudiants pour collecter leurs remarques, réflexions et informations diverses à transmettre aux membres du bureau.
- Respecter l'autonomie de chaque étudiant, tout en cherchant à lui assurer les meilleures chances de succès. Dans ces conditions accompagner, n'est pas synonyme de mise sous tutelle, mais au contraire de facilitation d'expression, et de proposition d'éventuelles pistes de réflexions.
- Représenter l'association dans son département auprès des institutions.

Nom du référent

A

, le

.....

Signature